

Règlement du Trophée Jean SIMON

Sélection des Joueurs

- **Catégories :**
 - **Messieurs :** (35/40), 45, 50, 55, 60, 65, 70 et au-delà.
 - **Dames :** (35/40), (45/50), 55, 60, 65 et au-delà.
 - Les joueurs doivent avoir participé aux Championnats Individuels Départementaux ou Régionaux Seniors + lors de la saison en cours.

Exception

- Un(e) joueur/se de classement égal ou inférieur à celui du champion/ne départemental(e) peut être sélectionné(e).
- Limite de 3 sélectionnés maximum par département pour ce cas.
- Les « qualifiés d'office » sont exclus de cette règle exceptionnelle.

Compétition

- **Dates et Lieu :**
 - Les équipes départementales jouent les ½ finales, la 3ème place et la Finale le dimanche et le lundi de Pentecôte sur les courts de Bagnoles de l'Orne.
- **Format des Matches :**
 - 12 simples + 3 doubles.
 - **Doubles Messieurs 135 :** 60M/65M/70M/75M/80M (somme des 2 âges : 135 ou plus).
 - **Doubles Dames 125 :** 55D/60D/65D/70D/75D/80D (somme des 2 âges : 125 ou plus).
 - Un double mixte 95 (H35 exclu) avec 2 joueurs n'ayant pas joué en simple.
 - Les joueurs peuvent être changés entre le dimanche et le lundi en respectant les catégories.

Format des Parties

- Toutes les parties (simples et doubles) se disputent au format 2 :
 - Deux premières manches à 6 jeux, avec jeu décisif à 6 jeux partout.
 - Super jeu décisif à 10 points en guise de troisième manche.
 - Le repos de 10 minutes est supprimé.



Respect des Catégories

- Les joueurs et joueuses doivent jouer dans leurs catégories respectives.

Organisation

- Le capitaine doit envoyer à la ligue la composition de son équipe et leurs participations aux différents repas au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Tableau des Rencontres

- Le tableau des rencontres des 4 départements se fait en fonction du résultat de l'année précédente :
 - **Dimanche 1/2 finales** : deuxième contre troisième et (exempté saison n-1) contre premier.
 - **Lundi** : finale et rencontre pour la 3ème place.
 - Depuis la saison 2023, l'équipe finissant 4ème est exemptée la saison suivante.

Classement des Équipes

1. Lorsque tous les matches se sont effectivement joués, il n'est tenu compte que du nombre de victoires sur le terrain.
2. En cas de forfait(s), il est procédé au comptage des points :
 - Victoire : 3 points.
 - Défaite : 1 point.
 - Forfait : -1 point.
 - En cas d'égalité de points, le vainqueur est déterminé par le nombre de sets gagnés, puis par le nombre de jeux gagnés.
 - En cas d'égalité persistante, l'équipe avec le moins de forfaits l'emporte.

Cas particuliers des forfaits « médicaux » :

- Si un joueur se blesse lors de la 1/2 finale et est forfait le lendemain mais présent sur place, le WO ne sera sanctionné que de 0 point.